

CUT 78	URBA	RUM
ERSGL	SPI	DSPR
AV	POC	SSP
20 MAI 2019		
EAU	ENREGISTREMENT	
	49883	



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Paris, le 10/05/2019

Direction régionale
des affaires culturelles d'Île-de-France

Le Conservateur régional de
l'archéologie d'Île-de-France

à

Affaire suivie par : Jean-marc Gouédo
Service : Service régional de l'archéologie
Tél : 01 56 06 51 52
Courriel : jean-marc.gouedo@culture.gouv.fr
Réf : SD/JMG/ 2019 n°

D.R.I.E.E.
Unité départementale des Yvelines
A l'attention de Monsieur E. Delbeke
35, rue de Noailles
78000 VERSAILLES

Vous nous avez transmis pour avis le dossier présenté par la Société Pigeon Centre-Ile-de-France en vue d'être autorisé à poursuivre l'exploitation de la carrière, à en abandonner une partie et à s'étendre, le tout au lieu-dit « les Terres Salées » sur la commune de Saint-Martin-de-Brethencourt (78).

Pour la zone dite en abandon, le dossier confond parfois le terme de diagnostic (archéologique) avec celui de fouille (archéologique) et nous ne comprenons pas pourquoi la surface cumulée en prescription de fouille, 108 528 m², est ramenée à 104 567 m² mais l'essentiel est compréhensible et sur le fond correct en ce sens où les surfaces prescrites en fouilles sont bien dans l'aire qui est proposée comme à abandonner pour l'extraction.

Pour le restant du terrain autorisé en décembre 2007 qui est maintenant demandé en renouvellement, nous n'avons pas de prescription à émettre puisqu'ils ont fait l'objet de diagnostics archéologiques et que leurs résultats ne justifiaient pas scientifiquement de passer en prescription de fouille. Nous avons d'ailleurs, en son temps (les diagnostics se sont échelonnés entre 2008 et 2012) levé la contrainte archéologique sur ces zones par rapport à notre arrêté de prescription de diagnostic lié à la phase de consultation des services de 2007. Un simple rappel de la préconisation de base suffit ici pour ces terrains qui est de nous prévenir ou de prévenir le maire en cas de découverte de vestiges significatifs.

.../...

Pour la zone demandée en extension, compte tenu qu'elle a déjà servi de lieu de stockage de terres, que l'on ne sait pas si la terre végétale a été ou non retirée avant stockage de terres, qu'à l'avenir le lieu va continuer à être un lieu de stockage de terres issues de la carrière et non pas être extrait et qu'au final la zone sera reboisée, il n'est pas nécessaire ici d'envisager le diagnostic.

En résumé, pour le projet ici demandé, nous n'émettons pas de prescription d'archéologie préventive.

D'autre part, la redevance d'archéologie préventive a été liquidée en 2012 sur les zones 4 et 5 de l'emprise autorisée en 2007 (voir plan n°1 ci-joint). Une même surface ne pouvant être liquidée deux fois, la zone hachurée en couleur bleue sur le plan n°2 ci-joint n'est pas à liquider. Sur le reste de la surface autorisée en 2007 la redevance reste due à l'avancé du phasage des travaux si les travaux reprennent. Si la surface demandée en extension est autorisée, la redevance archéologique sera due.

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris
et par délégation
la directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation,
le conservateur régional de l'archéologie d'Ile-de-France

Jean-Marc Gouédo
conservateur en chef du patrimoine,
adjoint au conservateur régional
de l'archéologie d'Ile-de-France

Stéphane Deschamps

AVENANT N°5 - ANNEXE 1 Plan n°1
 Courria DRAC IDF du 10/5/2019
 La redevance archéologique a été
 liquidée en 2012 sur la zone
 ici délimitée en bleu.

STAR
 Sablière des Terres Salées
 St Martin de Bréthencourt - 78
 Plan de Phasage
 au 1/4000



①	=	29860
②	=	40140
③	=	40000
④	=	50000
⑤	=	51500
⑥	=	49500
		<hr/>
		261.000 m ²

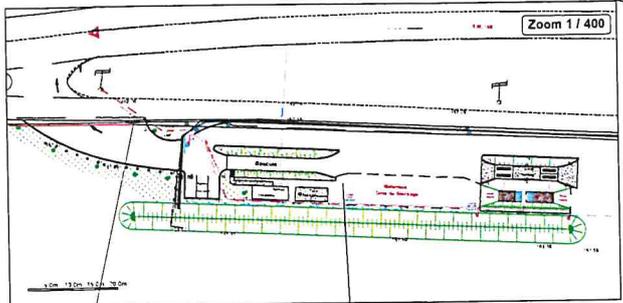


300

Plan n°2 L'original est au format A0

Commun de la DRAC IdF du 10/15/2019

La zone ici hachurée en bleu ne peut plus faire l'objet d'une redynamie d'archéologie préventive car elle a été liquidée en 2012



Département des Yvelines (78660)
 Commune de Saint Martin de Bréthencourt
 Lieu dit : "Les Terres Salées"

PLAN D'ENSEMBLE

PIGEON
 GRANULATS
 CENTRE
 ILE-DE-FRANCE

Méthodologie Préventive	Carte au format A4
Règlement d'urbanisme	IGM NGF 16
Date d'établissement	21-01-2019
Echelle	1/1000

CBTP
 LABORATOIRE

25.0m 50.0m 75.0m 100.0m

AUTOROUTE A 10
 LIGNE FERROVIAIRE TOURS - PARIS

